

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP213 Pratique professionnelle 1			
Code	ECRP2B13RP213	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Carole MICHEL (carole.michel@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

- Découverte de la politique générale de l'entreprise au niveau RP externes et communications internes.
- Découverte de la vie professionnelle.
- Développement des capacités d'analyse, de synthèse, de responsabilité, d'autonomie, de maîtrise de soi.
- Développement des capacités à repérer ses difficultés (points forts et points faibles).
- ...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
- 1.5 Développer et entretenir des relations de confiance avec les publics internes et externes dans le respect du protocole et du savoir-vivre professionnel
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**

- 2.1 Pratiquer l'écoute avec empathie
- 2.2 Décoder les messages dans leurs différents modes de transmission
- 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
- 2.5 Négocier, argumenter, persuader
- 2.6 Développer une attitude assertive et positive

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**

- 3.1 Définir sa mission en adéquation avec les enjeux et stratégies de l'organisation
- 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
- 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
- 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et

- écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale
- 3.5 Utiliser et optimiser les techniques et outils de communication ; en suivre les évolutions
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission dans une démarche systémique**
- 4.1 Assurer la cohérence de l' "image d'entreprise"
- 4.2 Identifier les carences de communication de l'entreprise, proposer les moyens d'y remédier et impulser les améliorations
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
- 5.1 Se créer un réseau de relations
- 5.2 Mettre en place des stratégies de communication et d'information en adéquation avec les objectifs poursuivis

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de :

- Appliquer les conseils et les directives qui lui sont fournis par le maître de stage ;
- S'adapter aux habitudes et au règlement de l'entreprise quant aux horaires de travail ;
- ...

Le stagiaire s'engage formellement à :

- Respecter la confidentialité des informations qui seraient mises à sa disposition pour les besoins du stage ;
- Réaliser des tâches confiées par le maître de stage: compétences techniques, d'analyse, d'organisation, de communication et de savoir-être (attitude) ;
- Respecter la discrétion et l'éthique professionnelle ;
- ...

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP2B13RP213A Pratique professionnelle

72 h / 7 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP2B13RP213A Pratique professionnelle

70

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pratique professionnelle			
Code	20_ECRP2B13RP213A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carole MICHEL (carole.michel@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

- Découverte de la politique générale de l'entreprise au niveau RP externes et communications internes.
- Découverte de la vie professionnelle.
- Développement des capacités d'analyse, de synthèse, de responsabilité, d'autonomie, de maîtrise de soi.
- Développement des capacités à repérer ses difficultés (points forts et points faibles).
- ...

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable de :

- Appliquer les conseils et les directives qui lui sont fournis par le maître de stage ;
- S'adapter aux habitudes et au règlement de l'entreprise quant aux horaires de travail ;
- ..

Le stagiaire s'engage formellement à

- Respecter la confidentialité des informations qui seraient mises à sa disposition pour les besoins du stage ;
- Réaliser des tâches confiées par le maître de stage: compétences techniques, d'analyse, d'organisation, de communication et de savoir-être (attitude) ;
- Respecter la discrétion et l'éthique professionnelle ;
- ...

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Problématique de stage abordée avec le maître de stage et rédaction des rapports de stage.

Démarches d'apprentissage

L'ensemble de la formation : cours, séminaires,...

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants peuvent demander de l'aide aux personnes ressources (maître de stage et promoteur), utiliser tous les moyens à disposition pour répondre au mieux à leur problématique de stage.

Ouvrages de référence

Les supports écrits et/ou numériques et/ou oraux de l'ensemble des UE de la formation en RP.

Supports

Les supports écrits et/ou numériques et/ou les notes prises lors des conférences,... de l'ensemble des UE de la formation en RP. Le carnet de bord de stage et le Vade mecum remis avant le départ détaillent les consignes à appliquer pendant le stage et pour la rédaction des rapports de stage.

Supports déposés sur connectED au regard de cette UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation continue = maître de stage et promoteur : 50%

Travail de synthèse = rapport principal : 30%

Rapports en langues : 20%

7 jours ouvrables avant le départ en stage, si l'étudiant n'a pas trouvé son stage et / ou remis la convention dûment signée, l'unité "pratique professionnelle" ne sera pas validée.

Nous renvoyons l'étudiant au Vade Mecum en ce qui concerne les modalités du stage - les modalités opérationnelles seront postées sur connectED au regard de cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap	50	Rap	50
Période d'évaluation			Stg	50	Stg	50

Rap = Rapport(s), Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 70

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).